



Politique ComplyWorks quant à la conformité au regard de la Loi canadienne anti-pourriel

Dans un souci de maintenir de bonnes relations commerciales et un excellent service à la clientèle, ComplyWorks respecte les préférences en termes de communication de ses clients, des clients potentiels et des autres. Par ailleurs, nous allons nous conformer avec les exigences qui sont applicables au regard de la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP) et ce pour tout type de communication, à partir du **1er juillet 2014**, dès lors que les dispositions anti-pourriel de la LCAP seront entrées en vigueur.

Consentement à envoyer des MCE

ComplyWorks envoie des messages commerciaux électroniques (MCE), tels que des courriels, dès lors qu'il y a un accord exprès ou tacite du destinataire, lorsqu'un renvoi effectué par un tiers a pour but de contacter le destinataire, ou à partir du moment où le consentement n'est pas requis par la LCAP. Compte tenu de nos relations avec les entreprises et le personnel avec lesquels nous communiquons, la majorité des communications ComplyWorks sont exemptés au regard de la LCAP, ce qui signifie qu'aucun consentement n'est requis.

La tenue de registres

ComplyWorks tient des registres qui prouvent qu'un consentement a été obtenu au sujet de l'envoi d'un MCE et ce à partir du moment où la LCAP l'exige.

Forme des MCE et divulgation

Les MCE que nous envoyons indiquent clairement que ComplyWorks en est l'émetteur et la raison spécifique pour laquelle ce courriel leur a été envoyé. Les MCE sont conformes par rapport aux règles prescrites par la loi et aux normes requises par la LCAP.

Retrait du consentement

Un destinataire qui reçoit des messages de la part de ComplyWorks est en droit de retirer son consentement quant à recevoir ces messages, nous donnons suite aux requêtes ayant trait à une désinscription sans aucun délais lié à la LCAP.

Tiers

ComplyWorks exige expressément de la part de ses prestataires de services, lorsqu'ils sont amenés à envoyer des MCE, qu'ils se conforment à la LCAP.

Politiques liées à ComplyWorks

En plus de la conformité anti-pourriel, la sécurité et le respect de la vie privée quant aux informations fournies sont également une priorité pour ComplyWorks. Notre politique en matière de sécurité et de respect de la vie privée est disponible sur www.complyworks.com en bas de chaque page. Nos politiques sont conformes avec la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE - Gouvernement du Canada), et la Loi en matière de protection des données personnelles albertaine.

Voir la page ci-dessous pour plus d'informations sur la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP)

Aperçu de ce qu'est un pourriel au regard de la LCAP

Vous pouvez envoyer un message commercial électronique (MCE) si...

Un MCE est envoyé:

- au sein d'une organisation
- entre des organisations qui entretiennent des relations entre elles; le message concerne les activités de l'organisation dont est issu le destinataire.
- lorsqu'il s'agit d'une enquête ou d'une application à l'attention d'une personne engagée dans une activité économique, liée à cette activité, ou d'une réponse à l'identique.
- re: droit / obligation (ex: contrat, ordonnance du tribunal)
- vers un compte confidentiel avec un accès limité, sécurisé, à partir duquel seul un fournisseur de compte envoie des messages (ex: banque)
- à partir du Canada et est accessible à partir d'un autre pays (voir la liste); le message est conforme au regard des lois étrangères concernant les pourriels
- par charité afin de solliciter des dons
- par un parti politique, une organisation, un candidat, afin de solliciter des contributions.

Vous avez une relation «familiale» ou «personnelle» avec le destinataire

- telle qu'elle est définie par le règlement

Le consentement n'est pas requis

uniquement lorsque le MCE :

- fournit un devis ou une estimation requise par le destinataire
- facilite, complète ou confirme une transaction existante
- fournit la garantie, le rappel du produit ou des infos sur la sécurité
- fournit des informations factuelles sur le produit ou le service
- fournit un produit, une marchandise ou un service dans le cadre d'une transaction déjà existante

Vous avez un consentement implicite

Le destinataire :

Entretien une « relation professionnelle » avec vous:

- contrat, achat, location (les 2 dernières années)
- enquête / demande au sujet du contrat, de l'achat, de la location (au cours des 6 derniers mois)
- adresse courriel publiée (par exemple sur un site de l'entreprise) ou vous a fourni l'adresse courriel; le message est pertinent quant au rôle/fonction au regard de l'activité du destinataire

Le destinataire :

Entretien une « relation non-professionnelle » avec vous:

- donation / cadeau (au cours des 2 dernières années)
- bénévolat (au cours des 2 dernières années)
- membres dans un club, une association, un organisme bénévole (au cours des 2 dernières années)

Vous obtenez un consentement exprès

vous:

Énonçant clairement et simplement :

- but (ex : « vous envoyer des offres promotionnelles »)
- nom de l'entreprise
- adresse postale et au choix soit le numéro de téléphone, l'adresse courriel ou l'adresse du site internet

Ou par l'intermédiaire d'un courtier de données :

- Les MCE peuvent également être envoyés à des destinataires qui ont donné leur consentement exprès à un courtier de données / des tiers afin de permettre à une « une personne dont le nom n'a pas été révélé » d'envoyer des MCE
- Le courtier de données peut autoriser la compagnie à envoyer des MCE aux destinataires

Vous avez une référence par une tierce personne

Un message dans lequel :

- Un tiers (fournisseur de référence) a des relations familiales, personnelles, ou professionnelles avec vous et le destinataire.

Qu'est-ce qu'un MCE (message commercial électronique)? Il s'agit d'un message électronique (texte, son, voix ou image) envoyé vers une adresse électronique dans le but d'encourager son propriétaire à participer à une activité commerciale.

Qu'est-ce qu'une adresse électronique? Il s'agit d'une adresse utilisée pour transmettre un message électronique vers un compte courriel, IM, téléphone ou tout autre compte de même type.



ET

Vous incluez dans le MCE

soit dans le message lui-même, ou par l'intermédiaire d'un lien clair et bien visible renvoyant vers une page Internet:

- Identifier l'expéditeur: nom de l'entreprise.
- Inclure les coordonnées : l'adresse postale ainsi qu'un numéro de téléphone, l'adresse courriel ou l'adresse Internet de la société.
- Inclure une désinscription: par un renvoi de courriel ou de lien. Les désinscriptions doivent être efficaces sous 10 jours ouvrables.